

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat n°1-2016
de M. Ihsan Kurt et consorts

Madame la Présidente,
Medames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après publication du rapport de la commission, le Municipal responsable a signalé quelques imprécisions. Raison pour laquelle nous vous prions de prendre en compte les modifications suivantes et de lire :

La commission municipale « CISIP » est active depuis 2013, elle demande une subvention globale au canton pour environ CHF 48'000.- par année + CHF 4-5'000.- pour la manifestation de la fête du four à pain. Pour le moment, cette subvention n'est disponible que pour les candidats à la naturalisation.

en lieu et place de :

La commission municipale « CISIP » est active depuis 2013, elle touche du canton CHF 48'000.- par année + CHF 4-5'000.- pour les ateliers. Pour le moment, cette subvention n'est disponible que pour les candidats à la naturalisation.

de lire :

La subvention de la première année pour les ateliers et pour les cours du français était de CHF 24'000.-. Dès la 2^{ème} année c'était bien plus, car nous avons passé de 1x 2 heures à 2x 2heures le cours de français intensif pour 12 places. A cela s'ajoute les CHF 64'000.- du budget de la commune pour 5-6 cours de français « Français en Jeu » des futures naturalisés exclusivement prillérans et CHF 5'000.- pour 2-3 cours de français de « Lire et écrire ». (Ce cours étant destiné tout d'abord aux personnes allophones qui ne savent ni lire ni écrire).

en lieu et place de :

La subvention de la première année pour les ateliers et pour les cours du français était de CHF 24'000.-. Dès la 2^{ème} année c'était bien plus, car nous avons ouvert une 2^{ème} classe de français. A cela s'ajoute les CHF 64'000.- du budget de la commune pour 12 places pour les élèves « Français en Jeu » des futures naturalisés exclusivement prillérans et CHF 5'000.- pour les enseignants de « Lire et écrire ». (Ce cours étant destiné tout d'abord aux personnes allophones qui ne savent ni lire ni écrire).

Au nom de la commission :

Olivier Jean-Petit-Matile
Président

Monika Deillon-Verner
Rapporteur